

AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS ENVOI DE PREUVE DE RÉCLAMATION/TRANSMISSION OF PROOF OF CLAIM

Nous vous encourageons a nous transmettre votre preuve de reclamation par courrie
We strongly encourage you to send your proof of claim by email.

DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19, LES PROFESSIONNELS DU DOMAINE DE L'INSOLVABILITÉ, E COLLABORATION AVEC LE BUREAU DU SURINTENDANT DES FAILLITES, ONT DÉCIDÉ DE METTRE EN PLACE DI MESURES PRÉVENTIVES AFIN DE RÉDUIRE LES CONTACTS DIRECTS ENTRE PERSONNES. POUR SE CONFORME À L'INSTRUCTION DU SURINTENDANT, LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS VALIDERA L'IDENTIT DES CRÉANCIERS PARTICIPANTS. LES CRÉANCIERS DEVRONT S'ASSURER D'AVOIR TRANSMIS LEUF RÉCLAMATIONS AVANT L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU PRÉOCCUPATIONS, N'HÉSITEZ PAS À COMMUNIQUER AVEC NOUS.

DUE TO THE COVID-19 PANDEMIC, INSOLVENCY PROFESSIONALS, IN ASSOCIATION WITH THE OFFICE OF THE SUPERINTENDENT OF BANKRUPTCIES, HAVE DECIDED TO IMPLEMENT PREVENTIVE MEASURES TO REDUCE DIRECT CONTACT BETWEEN INDIVIDUALS. IN ORDER TO COMPLY WITH THE SUPERINTENDENT INSTRUCTIONS, THE CHAIR OF THE MEETING OF CREDITORS WILL VALIDATE THE IDENTITY OF PARTICIPATIN CREDITORS. CREDITORS MUST ENSURE THEY HAVE SUBMITTED THEIR CLAIMS BEFORE THE START OF THE MEETING.
IF YOU HAVE ANY QUESTIONS OR CONCERNS, DO NOT HESITATE TO CONTACT US.

Merci, Thank you,
RAYMOND CHABOT INC. Syndic autorisé en insolvabilité/Licensed Insolvency Trustee



Société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton SE.N.C.R.L. 2500, boul. Daniel-Johnson Bureau 415 Laval (QC) H7T 2P6 Tél.: (855)724-2268 Téléc.: (450)676-2202 www.raymondchabot.com

CANADA

COUR SUPÉRIEURE

DISTRICT DU QUEBEC « En matière de faillite et d'insolvabilité » N° DIVISION : 08-JOLIETTE

Nº COUR : 705-11-012692-217 Nº DOSSIER : 41-2776594 Nº BUREAU : 1256401

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9210-0429 QUÉBEC INC., personne morale ayant fait affaires au 245, rue Armand Majeau Sud, dans la ville de St-Roch-de-l'Achigan, province de Québec, J0K 3H0

Partie ci-après appelée le « failli »

Avis de la faillite et de la première assemblée des créanciers

(paragraphe 102(1) de la Loi)

Avis est donné de ce qui suit :

- 1. 9210-0429 Québec inc. déposé une cession le 25 octobre 2021 et le soussigné, Raymond Chabot inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
- 2. La première assemblée des créanciers du failli sera tenue, par visioconférence, le 12 novembre 2021, à 15 h 30. Si vous désirez recevoir les coordonnées pour assister à la dite visioconférence, veuillez nous en informer avant le 11 novembre 2021, 16 h, à l'adresse courriel suivante : reclamation-claims@rcgt.com.
- 3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
- 4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
- 5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 26 octobre 2021, à Laval.

RAYMOND CHABOT INC. Syndic autorisé en insolvabilité

Jean-François Cusson, CPA, CA, CIRP, SAI Responsable de l'actif

REMARQUE: Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, tels qu'indiqués sur le formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.

District de: Québec No. division: 8

No. cour: 705-11-012692-217 No. dossier: 41-2776594

FORMULAIRE 78

Bilan — faillite d'entreprise

(paragraphe 49(2), alinéa 158d) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de 9210-0429 Québec inc.

personne morale ayant fait affaires au 245, rue Armand Majeau Sud, dans la ville de St-Roch-de-l'Achigan, province de Québec, J0K 3H0

✓ Originale	☐ Modifiée
-------------	------------

Au Failli:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 22ième jour d'octobre 2021. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

	PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Failli)					
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$14,000.00				
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$22,500.00				
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$0.00				
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$0.00				
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00				
Tota	al du passif	\$36,500.00				
Sur	plus	\$0.00				

Je, Patrick Vézina, de 9210-0429 Québec inc. de Saint-Roch-de-l'Achigan dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 22ième jour d'octobre 2021 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉE (ou DÉCLARÉE SOLENNELLEMENT) devant moi à Laval dans la province de Québec, ce 22ième jour d'octobre 2021

Fanny Martin 223890 Commissaire à l'assermentation pour la province de Québec

Signature du Failli

	ACTIF					
	(tel que déclaré et estimé par le					
1.	Inventaire	\$0.00				
2.	Aménagements	\$0.00				
3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E					
	Bonnes	\$0.00				
	Douteuses	\$0.00				
	Mauvaises	\$0.00				
	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$0.00				
4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00				
5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00				
6.	Espèces	\$0.00				
7.	Bétail	\$0.00				
8.	Machines, outillage et installation	\$0.00				
9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$0.00				
10.	Ameublement	\$0.00				
11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00				
12.	Valeurs mobilières,(actions, obligations, débentures etc.)	\$0.00				
13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00				
14.	Véhicules	\$0.00				
15.	Autres biens : voir liste H	\$3,582.32				
	Si le Failli est une personne morale,	ajoutez:				
	montant du capital souscrit					
	montant du capital payé					
	Solde souscrit et impayé					
	Estimation du solde qui peut être réalisé					
Tot	Total de l'actif \$3,582.3					
Déf	icit	\$32,917.68				

Liste "A"

Créanciers non garantis

9210-0429 Québec inc.

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
1	Agence du Revenu du Canada (QC)	4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, Canada, G9P 5H9	\$0.00
2	Banque Nationale du Canada - Mastercard - faillite	C.P. 2514, Succursale B, London, Ontario, Canada, N6A 4G9	\$5,000.00
3	CNESST - Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest, 25e étage, Montréal, Québec, Canada, H2Z 2A5	\$0.00
4	Ministère du Revenu du Québec (Mtl)	1600, René-Lévesque Ouest, 3e étage, secteur R23CPF, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$0.00
5	Ministère du Revenu du Québec (Mtl)	1600, René-Lévesque Ouest, 3e étage,, secteur R23CPF, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$4,500.00
6	Ministère du Revenu du Québec (Mtl)	1600, René-Lévesque Ouest, 3e étage,, secteur R23CPF, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$4,500.00
		Total:	\$14,000.00

22ième jour d'octobre 2021 Date

Failli

Liste "B" Créanciers garantis

9210-0429 Québec inc.

No	Nature de la réclamation Détails de la garantie	Date de la garantie	Montant de la réclamation	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non- garanti de la réclamation
1	Agence du Revenu du Canada (QC) 4695, boul. de Shawinigan-Sud Shawinigan, Québec, G9P 5H9		\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00
2	Banque Nationale du Canada- faillite C.P. 2514, Succursale B London, Ontario, N6A 4G9 AUT - Avance faite à la compagnie Construction Vézina et frères inc valeur selon le dirigeant de la débitrice - aucun document		\$22,500.00	\$3,582.32	\$0.00	\$18,917.68
3	Ministère du Revenu du Québec (Mtl) 1600, René-Lévesque Ouest, 3e étage, secteur R23CPF Montréal, Québec, H3H 2V2		\$0.00	\$0.00	\$0.00	\$0.00
		Total:	\$22,500.00	\$3,582.32	\$0.00	\$18,917.68

22ième jour d'octobre 2021

Liste "C" Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

9210-0429 Québec inc.

No	Nom du créancier Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
			Total:			

	22ième jour d'octobre 2021
Failli	Date

Liste "D" Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

9210-0429 Québec inc.

No	Nom du créancier ou du réclamant, Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
	Total:				

Failli 22ième jour d'octobre 2021
Date

Liste "E" Créances payables à l'actif

9210-0429 Québec inc.

No	Nom du débiteur, Adresse et occupation	Nature de la dette, Folio du grand livre ou autre livre portant détails, Détails des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance	Bonne Douteuse Mauvaise	Date de créance	Évaluation du produit
				Total:	

Failli 22ième jour d'octobre 2021
Date

Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif 9210-0429 Québec inc.

No	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant, Adresse, Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Estimated to produce	Particular of any property held as security for payment of bill or note, etc.
	Total:				

22ième jour d'octobre 2021 Date

Liste "G"

Immeubles et biens réels appartenant au Failli

9210-0429 Québec inc.

Na	Description de la propriété,	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre c	harges	Valeur de rachat
NO	No Nature du droit du Failli, Valeur tot Qui en détient le titre		nom, adresse	montant	ou surplus
	Total:				

Failli 22ième jour d'octobre 2021
Date

Liste "H" Biens

9210-0429 Québec inc.

No	Nature des biens	Endroit où les biens sont situés, Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être réalisés
1	Autres biens	Avance faite à la compagnie Construction Vézina et frères inc valeur selon le dirigeant de la débitrice - aucun document 245 rue Armand-Majeau Sud, Saint-Rochde-l'Achigan, Québec, Canada, J0K 3H0	\$3,582.32	\$3,582.32
		Total:	\$3,582.32	\$3,582.32

		22ième jour d'octobre 2021
Fail	li .	Date



Société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Dossier n° :

Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8),102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite (ou de la proposition, ou de l'avis d'intention, ou le séquestre) de :

O Curio	er :		Téléphone :	
Adresse:			Télécopieur :	
			Courriel :	
	ie ce qui Je suis l	suit: le créancier du débiteur susnommé (ou je suis	(préciser le poste	ou la fonction) de
١.		le créancier du débiteur susnommé (ou je suis (nom du créancier ou du représentant d	lu créancier).	od id ionolion), do
2.	Je suis a	au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation		
4.	toute cré justificat	\$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annéance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de ce tives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.) la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises		
		Réclamation non garantie au montant de	\$ (autre qu'une réclamation d'un client visée r	
	п	la Loi) En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir Pour le montant de	du débiteur à titre de garantie et : vendique aucun droit à un rang prioritaire. dique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'ar	
		la Loi) En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir Pour le montant de	r du débiteur à titre de garantie et : vendique aucun droit à un rang prioritaire. dique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'ar ents à l'appui de la réclamation prioritaire) u montant de\$ Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après: (I	ticle 136 de la Loi

vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.) Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de ____ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de (Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des recus de livraison.) Réclamation d'un salarié au montant de J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de ______\$. J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de ______\$. Réclamation d'un employé relative au régime de pension au montant de ___ ■ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de ______ Réclamation contre les administrateurs au montant de \$ (À compléter lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.) J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après: (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant) J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après: (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.) Au meilleur de ma connaissance, 🗆 je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) ou 🗖 je ne suis pas lié (ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) 6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations

- un lien de dépendance avec le débiteur.
- sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)
- 7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'un particulier.)
 - Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
 - Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté à	(ville) cette	(journée) de	(mois),(année)
Signature de Créancier ou un	Officier Autorisé	 Témoin	

Note: Si un affidavit est joint au présent formulaire, s'il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie tell gu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de dérations ou d'états de compte qui sont faux.

FORMULAIRE DE PROCURATION

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi

Dans l'affaire de la faillite (ou de la proposition, ou de l'avis d'intention, ou le séquestre) de 9210-0429 Québec inc. (débiteur) (nom de créancier ou un officier autorisé), de (ville), créancier (nom de la personne nommée), de dans l'affaire susmentionnée, nomme , mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place). _____ (mois), _____ (année), dans la ville de _____ _____ (jour) de . (ville), dans la province de Témoin Créancier (personne physique) Créancier (personne morale) Par Témoin Nom et titre du signataire autorisé Procuration

La Loi sur la faillite et l'insolvabilité autorise qu'une preuve de réclamation soit préparée par l'agent dument autorisé d'un créancier, sans pour autant que ce dernier ait droit de vote à la première assemblée des créanciers ni qu'il ait le droit d'aoir à titre de fondé de pouvoir des créanciers..

Générale

- Un créancier peut voter en personne ou par procuration;
- Un débiteur ne peut voter par procuration à aucune assemblée de ses créanciers;
- Le syndic peut être nommé fondé de pouvoir de tout créancier;
- À l'assemblée des créanciers, une société peut voter par l'intermédiaire d'un agent dument autorisé;
- Pour qu'une personne dument autorisée ait le droit de voter, elle doit elle-même être créancière ou détenir une procuration en règle. Le nom du créancier doit paraitre sur la procuration.

Avis de contrôle pour les Preuves de Réclamations

Cette liste de vérification est fournie pour vous aider à préparer la Preuve de Réclamation (formulaire 31) ci-jointe et, au besoin, la procuration (formulaire 36). Veuillez vérifier chacun des points mentionnés. Chaque créancier doit prouver sa réclamation, faute de quoi il n'a pas droit de partage dans la distribution qui peut être opérée.

Générale

- La signature d'un Témoin est exigée.
- La réclamation doit être signée personnellement par l'individu qui complète la déclaration.
- Inscrivez l'adresse complète pour expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation.
- Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant indiqué sur la preuve de réclamation.

Paragraphe (1) de la Preuve de Réclamation

- Le créancier doit fournir la raison sociale complète de la société ou de l'entreprise.
- Si l'individu qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, il doit inscrire sa position ou son titre.

Paragraphe (3) de la Preuve de Réclamation

• Un relevé détaillé du compte doit être joint à la Preuve de Réclamation en incluant la date, le numéro et le montant de toutes les factures et tous les frais, incluant également la date, le numéro et le montant de tous les paiements ou crédits. Un relevé de compte n'est pas complet s'il commence avec un solde d'ouverture.

Paragraphe (4) de la Preuve de Réclamation

- Le créancier non garanti prioritaire doit spécifier la nature particulière de sa créance qui lui donne droit à une priorité ainsi que le calcul détaillé de celle-ci.
- Le créancier garanti doit indiquer sur une feuille annexée le détail de chaque garantie, sa valeur estimative et la date ou elle a été accordée ou autres détails à l'appui de sa réclamation, et joindre les documents relatifs à la garantie.
- Concernant une réclamation suite à une réalisation de bail ou contre un courtier en valeur mobilière, le créancier doit fournir tous les détails de sa créance, y compris les calculs s'y rapportant.

Paragraphe (5) de la Preuve de Réclamation

• En vertu de la définition de l'article 4 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, tous les demandeurs doivent indiquer s'ils sont liés ou non liés avec le débiteur, en cochant la phrase appropriée.

Paragraphe (6) de la Preuve de Réclamation

- Tous demandeurs doivent inclure une liste des paiements ou crédits reçus ou attribués comme suit:
- Au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, si le créancier et le débiteur ne sont pas des « personnes liées »;
- Au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées »

FORMULAIRE 1.1

Identification générale de l'expéditeur pour copies de tous formulaires prescrits envoyés au(x) créancier(s) par voie électronique

Daté le 26ième jour d'octobre 2021, à Laval, Québec.

Personne responsable (expéditeur) : Jean-François Cusson -

(Syndic / administrateur/ séquestre intérimaire / séquestre : veuillez préciser)

Syndic autorisé en insolvabilité

Dénomination sociale (le cas échéant) : Raymond Chabot Inc.

Adresse: 4805, Blvd Lapinière, bureau 3300,

Brossard, Québec, J4Z 0G2

Téléphone : (514)673-5196 #

Télécopieur : (450)910-1229 #

Courriel: Reclamation-Claims@rcgt.com

AVIS

Veuillez prendre note que la personne susmentionnée est tenue de conserver la copie originale signée du présent document dans les dossiers officiels de la présente procédure.